

*Questions orales*

ment dans d'autres provinces, avec des retombées très dangereuses pour la santé des Canadiens?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, comme l'honorable chef de l'opposition le sait sans doute, l'inspection des viandes se fait dans certains cas par le ministère de l'Agriculture du Canada, dans les entreprises qui exportent des viandes à l'extérieur d'une province. Lorsque les viandes sont vendues exclusivement à l'intérieur d'une province, qu'une entreprise fonctionne exclusivement à l'intérieur d'une province, cette inspection est assurée par les inspecteurs provinciaux, sauf dans certains cas où les autorités provinciales ont délégué leurs pouvoirs à l'autorité fédérale, au ministère de l'Agriculture, en l'occurrence. Dans les cas où les inspections sont effectuées par les autorités provinciales, la responsabilité incombe évidemment aux autorités provinciales de faire respecter les règlements qu'elles ont fait adopter. En ce qui concerne la responsabilité de mon ministère, la loi des aliments et drogues renferme des dispositions très claires à ce sujet, de la même façon qu'il y en a dans d'autres lois, comme dans le Code criminel, par exemple, interdisant certaines pratiques. On ne peut jamais garantir l'élimination des pratiques interdites, mais ce qu'on peut essayer de garantir c'est que lorsqu'on aura trouvé des infractions, des mesures immédiates seront prises par le ministère de la Justice et les procureurs généraux des provinces, afin de faire respecter la loi très nettement et très clairement.

[Traduction]

**M. Stanfield:** Étant donné que depuis plus de deux ans, le ministre et son ministère savaient qu'environ 300 usines de transformation de viande au Québec n'étaient pas suffisamment inspectées dans le cadre des programmes provinciaux ou fédéral, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises depuis pour renforcer la surveillance de ces établissements par ses inspecteurs officiels aux termes de la loi sur les aliments et drogues?

[Français]

**M. Lalonde:** Je crains que l'honorable chef de l'opposition soit mal renseigné quant aux responsabilités de mon ministère, du ministère de l'Agriculture du Canada et du ministère de l'Agriculture des provinces. Lorsqu'il y a, encore une fois, des entreprises qui fonctionnent simplement à l'intérieur d'une seule province, la responsabilité, dans le cas du Québec, par exemple, est très clairement entre les mains des autorités provinciales.

En tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je n'ai pas la responsabilité première vis-à-vis l'inspection des viandes au niveau des abattoirs. Tout ce que je peux faire, c'est d'intervenir par l'entremise de la loi des aliments et drogues. Mes fonctionnaires peuvent intervenir au moyen de la loi des aliments et drogues lorsqu'ils ont quelques indices qui les incitent à prendre certaines mesures. Dans le cas en question, c'est en effet à la suite de démarches entreprises par les fonctionnaires de mon ministère qu'une enquête policière a été initiée au Québec relativement à certaines activités qui semblaient louches, et on en a les résultats qui, à l'heure actuelle, sont en train d'être soumis à la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec.

[Traduction]

**M. Stanfield:** A entendre le ministre, j'en déduis qu'il savait qu'un grand nombre d'abattoirs de la province de Québec—sans compter ce qui peut se passer dans le reste du pays—ne faisaient pas l'objet d'une inspection satisfai-

[M. Stanfield.]

sante en dépit de la loi des aliments et drogues en vertu de laquelle le fait de stocker ou de mettre en marché de la viande impropre à la consommation constitue une infraction; toutefois, malgré les responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi et les pouvoirs que la loi confère aux inspecteurs, le ministre ne s'est pas senti le devoir, dans l'intérêt de la santé de la population canadienne, de prendre quelque mesure que ce soit pour veiller à ce que l'inspection ait bien lieu et remédié à la situation dans ces quelque 300 abattoirs non inspectés.

**Des voix:** Oh, oh!

[Français]

**M. Lalonde:** Je suis fort intéressé par le discours politique de l'honorable chef de l'opposition, mais je ne suis pas du tout impressionné par ses allégations. Il y a deux ans, c'est à l'instigation de fonctionnaires de mon ministère que cette enquête a été entreprise, et à ce moment-là, les fonctionnaires de mon ministère n'ont agi qu'en se fondant sur des rumeurs. Il n'y avait aucune indication précise concernant des activités criminelles. Mais dès qu'il y a eu quelque indication sérieuse, nous avons demandé aux autorités policières concernées d'intervenir et de faire tout ce qui était nécessaire; et on en a les résultats aujourd'hui. De plus, je pense que je n'ai pas à faire d'excuses à l'honorable chef de l'opposition pour les travaux exécutés par les fonctionnaires à ce sujet.

[Traduction]

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE LES CHAROGNARDS DU QUÉBEC

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Déjà en 1969, la GRC savait que de la viande impropre à la consommation humaine se vendait sur le marché, et cette question avait été soulevée déjà en 1966 à l'Assemblée nationale du Québec par le député de Saint-Hyacinthe.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Pourquoi le ministre n'a-t-il pas assumé les responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi des aliments et drogues et pris des mesures en vertu de cette loi puisqu'elle a préséance sur toute loi provinciale?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je n'étais sûrement pas ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en 1966, et je pourrais sûrement trouver des affirmations ou des allégations qui ont été faites à différents endroits en 1953 et 1942 sur ce sujet. Nous devons agir en tant que ministère, nous fondant sur les informations tant soit peu sérieuses, et c'est ce qui a été fait dès 1973, lorsqu'il y a eu quelque indice sur lequel nous pouvions nous fonder pour poursuivre des enquêtes. J'ai du mal à croire que les allégations faites par le député de Saint-Hyacinthe aient été prises au sérieux en 1966, pas plus d'ailleurs que certaines autres qu'il a faites depuis.

[Traduction]

**M. McGrath:** Je regrette que le ministre trouve le sujet si drôle. Je puis lui assurer que les Québécois trouvent cela moins drôle.